



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 07 FEVRIER 2026

L'an deux mil vingt-six, le samedi 07 février à 10h00, le Conseil Municipal composé de 10 membres légalement convoqués, s'est réuni sous la présidence de Michel PATEZ, Maire.

Présents :

- Michel PATEZ,
- Bruno DUBOT,
- Frédéric MENEAU,
- Pierre DELEVALLEZ,
- Anne-Marie KULMA,
- Laureen REBUT,
- Didier MARY,
- Nathalie CORNU,

Absent(e)s excusé(e)s :

- Thomas FOUGEREUX pouvoir donné à Michel PATEZ,
- Barbara BAZIN.

Date de convocation : 02 février 2026

M. le Maire procède à l'appel nominal des membres du conseil municipal.

Le quorum est atteint, M. le Maire déclare la séance ouverte.

Laureen REBUT est désignée à l'unanimité en qualité de secrétaire de séance.

Adoption du procès-verbal de la réunion du 29 novembre 2025

M. le Maire soumet à l'approbation du conseil municipal le procès-verbal de la séance du 29 novembre 2025.

Aucune observation.

Aucune question.

Pas de personne contre.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Informations :

Cimetière : 27 tombes ont été relevées. Une tombe n'a pas pu être reprise en raison de son positionnement et du refus d'une habitante de permettre un passage dans sa propriété. Il a été découvert un puit à gauche de l'église. Aucun caveau découvert, très peu d'ossements retrouvés. Il a été répandu pour le gazon 3 camions de terre végétale, et pour les allées 7 tonnes de gravier. Il reste 4 tombes conservées par la commune à restaurer.

DECI : La commune est protégée à hauteur de 83%. La règle des 200 mètres reste applicable avec un assouplissement : possibilité d'installer des panneaux solaires et une fenêtre sans défense incendie (valable 3 ans). Une demande de subvention a été partiellement déposée pour une réserve enterrée route de la Fossery auprès du Fonds vert.

Statut des élus : Présentation des quelques nouvelles règles votées par le Parlement :

- Revalorisation des indemnités de fonction des maires ;
- **Bonification de retraite d'un trimestre par mandat exécutif complet** (limite de 3 trimestres),
- Doublement du congé de campagne,
- Extension du remboursement des frais de garde d'enfants ou d'accompagnement de personnes dépendantes,
- Renforcement de la protection face aux violences et mises en cause judiciaires,
- Protection fonctionnelle étendue et protection pénale dès le début des procédures.

Famille TOUGAS : M. le Maire donne lecture d'une carte de remerciement de la famille TOUGAS pour la participation de la commune aux obsèques de Serge TOUGAS.

Délibération 1 : Demande de dérogation à la carte scolaire

M. le Maire soumet au conseil une demande de dérogation à la carte scolaire faite par une habitante, pour son enfant pour la rentrée 2025/2026, à l'école maternelle publique La Ribambelle de Bréval, où la mère est actuellement institutrice.

Cette demande est motivée par :

- incompatibilité d'horaires des parents avec l'accueil du périscolaire de l'école de Boisset-les-Prévanches,
- vacances scolaires décalées entre les lieux de travail des parents (Yvelines) et le lieu de résidence (Eure),
- coût de la scolarité appliquée par la commune de Bréval, soit 635,25€ pour l'année scolaire 2024/2025, et une éventuelle augmentation de 10% pour l'année scolaire 2025/2026.

Aucune observation.

Aucune question.

Pas de personne pour.

A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal donnent un avis favorable à cette demande et autorisent M. le maire à signer une convention avec la commune de Bréval.

Délibération 2 : Acquisition partielle de la parcelle B531

Le propriétaire de la parcelle B531 a accepté la proposition du conseil municipal, soit la vente partielle de sa parcelle pour 2 000€.

Il faut borner la parcelle, deux propositions de bornage ont été reçues, celle du Cabinet FORTEAU-FAISANT a été retenue pour 1 146€.

Aucune observation.

Aucune question.

Pas de personne contre

A l'unanimité, le conseil municipal autorise M. le Maire à signer le devis du Cabinet FORTEAU-FAISANT, à saisir le notaire, à signer le compromis et l'acte de vente pour l'acquisition partielle de la parcelle B531 et tous autres documents nécessaires à l'opération.

Délibération 3 : Fixation du tarif de la salle des fêtes période hivernale demi-journée

Il est préférable d'appliquer un tarif hiver pour la location d'une demi-journée également.

Le conseil municipal propose de réviser les tarifs comme suit :

Pour la période allant du 15 octobre au 15 mars :

- 70€ la demi-journée pour les habitants de la commune et l'extérieur,
- 140€ la soirée y compris le lendemain pour les habitants de la commune,
- 290€ la soirée y compris le lendemain pour l'extérieur,
- une caution de 500€ sera exigée.

Pour la période allant du 16 mars au 14 octobre :

- 50€ la demi-journée pour les habitants de la commune et l'extérieur,
- 100€ la soirée y compris le lendemain pour les habitants de la commune,
- 250€ la soirée y compris le lendemain pour l'extérieur,
- une caution de 500€ sera exigée.

Aucune observation.

Aucune question.

Pas de personne contre.

A l'unanimité, le conseil municipal décide de réviser les tarifs comme énoncés précédemment à compter de ce jour.

Délibération 4 : Travaux d'effacement des réseaux Chemin du beau Soleil et Route de l'Espérance

Une première délibération a été prise, mais elle ne convenait pas car les montants de la participation n'étaient pas ventilés.

La participation de la commune s'élève comme suit :

- en section d'investissement : 27 417€
- en section de fonctionnement : 12 500€

Aucune observation.

Aucune question.

Pas de personne contre.

A l'unanimité, le conseil municipal autorise :

- Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière,
- L'inscription des sommes au Budget de l'exercice, au compte 204182 pour les dépenses d'investissement (DP et EP), et au compte 615232 pour les dépenses de fonctionnement (FT).

Délibération 5 : Demandes de subvention d'associations

Le budget 2026 de la commune n'est pas voté à ce jour.

Le conseil municipal décide d'accorder les subventions suivantes :

- Association des Amis des Monuments et Sites de l'Eure pour un montant de 40€, à l'unanimité,
- Association Cercle Couturiot Novagym pour un montant de 80€, huit (8) voix pour et une (1) abstention (Bruno DUBOT),
- Association Judo Alliance Compétit' Eure pour un montant de 80€, huit (8) voix pour et une (1) abstention (Bruno DUBOT),
- Association E.S.V.E Athlétisme pour un montant de 70€, à l'unanimité,

- Association Les P'tits Ecoliers de Boisset pour un montant de 100€, six (6) voix pour, une (1) voix contre (Bruno DUBOT) et deux (2) abstentions (Pierre DELEVALLEZ et Anne-Marie KULMA),
- Association Bux'Anim pour un montant de 400€, à l'unanimité.

Questions diverses

SIVOS : Plusieurs problèmes majeurs identifiés :

- **Gouvernance** : Election d'un nouveau vice-président le 27 janvier 2026 suite à la démission de Philippe PAULET, nouvelle convocation au lundi 09 février 2026 pour annuler les délibérations du 27 janvier 2026 et procédures irrégulières concernant l'élection des délégués,
- **Dérive financière** : Déficit d'environ 35 000€ en fonctionnement, doublement du coût de la cantine entre 2022 et 2025 (passage de 35 000€ à 70 000€), surconsommation électrique due au chauffage laissé en fonctionnement permanent (nuit, week-ends et vacances),
- **Irrégularités comptables** : 3 décisions modificatives ont été prises, deux le 15 décembre 2025 et une le 14 janvier 2026 sans l'approbation du conseil syndical.

Budget de la commune (chiffres arrondis) :

Fonctionnement :

- Dépenses : 148 000 euros
- Recettes : 215 000 euros
- Résultat d'exercice : 67 000 euros
- Avec report : 176 000 euros

Investissement :

- Dépenses : 54 000 euros
- Recettes : 63 000 euros
- Résultat d'exercice : 10 000 euros
- Report négatif : -35 000 euros
- Clôture : -25 000 euros

Résultat global : 151 000 euros

Travaux du cimetière (environ 30 000 euros) à mettre en restes à réaliser sur l'exercice 2025 selon la recommandation de M. GIMENEZ, conseiller aux décideurs locaux.

Prochain conseil : 07 mars 2026.

Questions du public :

Recensement : 49 foyers non recensés à ce jour.

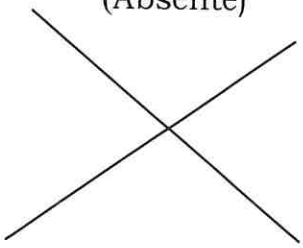
Hermes : l'usine de verrerie Holophane ferme et Hermes s'implante à la place, 250 offres d'emplois sont prévues.

Dans la mesure où l'ordre du jour est épuisé, M. le Maire décide de clore la présente séance à 11h20.

La Secrétaire de séance,



Mme Laureen REBUT

Barbara BAZIN (Absente) 	Nathalie CORNU	Pierre DELEVALLEZ	Bruno DUBOT
Didier MARY	Thomas FOUGEREUX (absent pouvoir Michel PATEZ)	Anne-Marie KULMA	Frédéric MENEAU
Michel PATEZ			